



PREFET DU MORBIHAN

SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE

VIGILANCE DE NIVEAU JAUNE
(SITUATION METEOROLOGIQUE A SURVEILLER)
MESSAGE DESTINE AUX MAIRES et AUX SERVICES

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau jaune** dite situation météorologique à surveiller (niveau proche de la vigilance orange) pour les phénomènes suivants :

AVIS DE VIGILANCE JAUNE VENT VIOLENT

Début de l'épisode : samedi 2 octobre 2021 à 12H00

Fin prévisible de l'épisode : samedi 2 octobre 2021 à 21H00

Au passage d'une dépression (qui circulera d'ouest en est) le vent de secteur sud-ouest se renforce avec des rafales atteignant 70 à 90 km/h dans les terres (en particulier de l'ouest de la Bretagne au nord de la Normandie), jusqu'à 100 km/h sur le littoral exposé

Il est très fortement conseillé aux maires :

- de surveiller les manifestations de plein air prévues dans leur commune,
- de faire respecter les consignes d'utilisation des chapiteaux en fonction de la force du vent,
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
 - o Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent ;
 - o Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral ;
 - o Soyez vigilants face aux chutes possibles de branches ou d'objets divers ;
 - o N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
 - o Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
 - o Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- d'informer les gestionnaires de camping des conseils de comportement suivants :
 - o Surveillez les arbres (qui auront été élagués lors de travaux d'entretien) ;
 - o Regroupez les campeurs dans un abri en dur en cas de vent très violent.
- de vérifier auprès des professionnels du bâtiment que les mesures de prévention du risque de renversement des grues de chantier ont été prises.

Fait à Vannes, le 01 octobre 2021

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,

Stéphane MARREC